

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MARDI 21 NOVEMBRE 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Ottoburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 11 octobre 2023;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Promotion poste cadre – Capitaine à la division gendarmerie

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.2 Ratification d'embauches
- 5.3 Fin d'emploi – Agent temporaire
- 5.4 Fin d'emploi – Agent temporaire
- 5.5 Évaluation d'emploi par le Comité paritaire – Lettre d'entente
- 6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec – FQM Assurances
 - 6.2 Radars photo dans les municipalités
 - 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 7. Avis de motion – Projets de règlements;
 - 7.1 Règlement 50 décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion et dépôt de projet
 - 7.2 Règlement 51 de Régie interne – Avis de motion et dépôt de projet
- 8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - a) Recommandation des membres du CE – MRC de la Vallée-du-Richelieu
 - b) Appuis à la MRC de Rouville – Demandes au gouvernement quant à la production de cannabis à des fins médicales
 - c) Recommandation des membres du CE – MRC de Marguétie-D'Youville
 - 8.2 Tableau des effectifs
- 9. Nomination des membres du Comité Exécutif;
 - 9.1 Confirmation de la nomination des deux (2) préfets (CA-05-177)
 - 9.2 Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de St-Mathias-sur-Richelieu
 - 9.3 Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite D'Youville
 - 9.4 Confirmation de l'alternance entre M.R.C. pour la nomination du Président (CA-05-177)
 - 9.5 Nomination d'un Président
 - 9.6 Nomination d'un Vice-Président
- 10. Varia;
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :32 heures.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2641 **POINT 2**
RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2642 **POINT 3**
RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 octobre 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2643 **POINT 4**
RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 11 octobre 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 11 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 11 octobre 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 11 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS

CA-23-2644

POINT 5.1 RÉSOLUTION

Promotion poste cadre – Capitaine à la division gendarmerie

ATTENDU la retraite annoncée de l'assistant-directeur Richard Gauthier qui sera effective au 31 décembre 2023;

ATTENDU que cette retraite occasionne plusieurs mouvements à l'interne qui seront effectifs à cette même date;

ATTENDU la nécessité de nommer dès à présent un capitaine à la gendarmerie afin d'assurer une meilleure transition avec l'équipe en place;

ATTENDU que la Régie avait déjà procédé à un affichage à l'interne pour le processus de « capitaine à la gendarmerie » du 26 janvier au 9 février 2023;

ATTENDU que nous avons reçu quatre (4) candidatures et que celles-ci avaient toutes été retenues afin de participer au processus comprenant tout d'abord une entrevue devant un comité de sélection interne;

ATTENDU que suite à cette entrevue, le comité de sélection, composé de Monsieur Marco Carrier (Directeur), de Madame Caroline Loiseau (Assistant-directeur par intérim à la gendarmerie) et de Madame Marie-Eve Mazza (Directrice des ressources humaines) avait retenu trois (3) candidatures;

ATTENDU que suite à cette étape, les candidats avaient participé à une évaluation des compétences administrée par l'École nationale de police du Québec consistant en une entrevue dirigée par une psychologue ainsi que la passation de tests psychométriques;

ATTENDU que Monsieur Matthieu Gariépy s'était qualifié à la suite du processus;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de Police;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer au sergent à la gendarmerie Matthieu Gariépy la fonction de capitaine;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE NOMMER, à compter du 26 novembre 2023, Monsieur Matthieu Gariépy à la fonction de « Capitaine » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation d'une (1) année;

D'AFFECTER Monsieur Matthieu Gariépy à ce grade conformément au *Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*;

D'AFFECTER Monsieur Matthieu Gariépy à la Division gendarmerie de la Régie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2645

POINT 5.2 RÉSOLUTION Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des préposés aux communications surnuméraires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers temporaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de préposés aux communications surnuméraires, a retenu les candidatures de :

- Julie-Anne Gagnon-Pitre
- Maggi-Jade Castonguay-Bourdeau
- Maxime Gravelle
- Jean-François Lacombe

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers temporaires, a retenu les candidatures de :

- Nathan Leblanc
- Mateo Villate Cruz
- Karl Racine-Gravel

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 6 novembre 2023, à titre de préposée aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Julie-Anne Gagnon-Pitre

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 13 novembre 2023, à titre de préposés aux communications surnuméraires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Maggi-Jade Castonguay-Bourdeau
- Maxime Gravelle
- Jean-François Lacombe

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 15 novembre 2023, à titre de policiers temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Nathan Leblanc
- Mateo Villate Cruz
- Karl Racine-Gravel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2646

POINT 5.3 RÉSOLUTION Fin d'emploi – Agent temporaire

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi comme agent temporaire de la personne mentionnée ci-dessous:

- Christophe Duplessis-Lebel;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Christophe Duplessis-Lebel avec la Régie à compter du 15 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de Monsieur Christophe Duplessis-Lebel avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre d'agent temporaire;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 15 octobre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2647

POINT 5.4 RÉSOLUTION Fin d'emploi – Agent temporaire

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi comme agent temporaire de la personne mentionnée ci-dessous:

- Étienne Biron;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Étienne Biron avec la Régie à compter du 19 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de Monsieur Étienne Biron avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre d'agent temporaire;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 19 octobre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2648

**POINT 5.5
RÉSOLUTION**

Évaluation d'emploi par le Comité paritaire – Lettre d'entente

ATTENDU que suivant les dispositions de la convention collective prévalant entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002 et la Régie, un processus d'évaluation des emplois applicable aux nouvelles fonctions et un processus de réévaluation lors d'un changement pour une fonction existante est prévu;

ATTENDU qu'au printemps 2023, la Régie a décidé d'ajouter une tâche concernant l'accès à l'information à la description d'emploi du poste de préposé aux archives;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 30.06 de ladite convention collective, la fonction de préposé aux archives a été réévaluée par le comité paritaire d'évaluation des emplois;

ATTENDU que le Comité paritaire d'évaluation des emplois composé de Madame Geneviève Laliberté, conseillère en ressources humaines, Madame Marie-Claude Veilleux, greffière-adjointe et responsable des archives, Monsieur Marc-André Noiseux, préposé aux communications et Monsieur David-Olivier Guévremont, vice-président SCFP section locale 5002, s'est réuni le 17 octobre 2023;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines expliquant les démarches effectuées;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

DE PROCÉDER aux changements relatifs à la classe salariale des employées occupant la fonction précisée à ladite lettre d'entente;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE PROCÉDER dans le délai prescrit à ladite lettre d'entente aux ajustements financiers pour les employées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉOLUTIONS

CA-23-2649

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec – FQM Assurances

ATTENDU que les assurances de dommages et responsabilité municipale viennent à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU que la Régie est membre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

ATTENDU que FQM Assurances a fait parvenir à la Régie la facture pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour un montant de 325 210,22 \$, incluant la taxe applicable;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé, lequel prévoit une augmentation de 8,43 %;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 325 210,22 \$ à l'entreprise *FQM Assurances inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2650

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Radars photo dans les municipalités

CONSIDÉRANT que les élus de la Régie accordent une grande importance à la sécurité routière sur le territoire;

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer la sécurité sur les routes et dans les zones scolaires;

CONSIDÉRANT que les plaintes concernant la vitesse des usagers de la route sur le territoire de la Régie sont constantes;

CONSIDÉRANT que la réduction de la vitesse n'est possible que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

CONSIDÉRANT que le vaste territoire de 750 km² de la Régie comporte 17 municipalités;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le plan d'action en sécurité routière 2023-2028 de la Ministre des Transports et de la Mobilité durable prévoit le déploiement additionnel de radars photo sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT que les analyses et différentes études concluent que les radars photo sont efficaces pour la réduction de la vitesse;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET RÉSOLU :

DE SIGNIFIER à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, l'intérêt de la Régie à déployer des photos radar sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2651

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 780 604,99 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS

CA-23-2652

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 50 décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Daniel Plouffe, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 50 décrétant les règles de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire* ».

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2653

POINT 7.2
RÉSOLUTION

Règlement 51 de Régie interne – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Patrick Marquès donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 51 – Règlement de régie interne* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 8 novembre 2023 :

- a) 24 octobre 2023 MRC de la Vallée-du-Richelieu
 - *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*
Re : Recommandation des membres au sein du Comité Exécutif de la RIPRSL

II. Soumise au Conseil d'Administration du 21 novembre 2023 :

- b) 13 novembre 2023 Municipalités de Saint-Angèle-de-Monnoir et Saint-Mathias-sur-Richelieu
 - *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*
Re : Appuis à la MRC de Rouville – Demandes au gouvernement quant à la production de cannabis à des fins médicinales
- c) 16 novembre 2023 MRC de Marguerite-D'Youville
 - *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*
Re : Recommandation des membres au sein du Comité Exécutif de la RIPRSL
- d) 2 novembre 2023 Gouvernement du Québec
 - *Madame Maud Allaire, Présidente*
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Re : Suivi – Demande d'une aide financière au MSP et MAMH

POINT 8.2
TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 9
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

POINT 9.1
CONFIRMATION DE LA NOMINATION DES DEUX (2) PRÉFETS
(CA-05-177)

La Directrice secrétaire-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'Administration la résolution numéro CA-05-177 à l'effet que les préfets des MRC Vallée du Richelieu et de Marguerite-D'Youville sont d'office membres du Comité Exécutif.

Madame Marilyn Nadeau et Monsieur Daniel Plouffe siégeront donc pour un mandat d'un (1) an au Comité Exécutif de la Régie.

CA-23-2654

POINT 9.2.
RÉSOLUTION
Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Monsieur Alexandre Bélisle propose la candidature de :

- Monsieur Martin Dulac;
- Monsieur Patrick Marquès;
- Monsieur Yves Lessard;

Madame Nadine Viau appuie la proposition.

Les personnes proposées acceptent d'occuper les postes pour lesquels elles ont été présentées.

Messieurs Martin Dulac, Patrick Marquès et Yves Lessard sont donc unanimement nommés membres du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

CA-23-2655

POINT 9.3
RÉSOLUTION
Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite-D'Youville

Monsieur Sylvain Casavant propose la candidature de :

- Monsieur Mario Lemay;
- Madame Maud Allaire;

Monsieur Bruno Gattuso appuie la proposition.

Les personnes proposées acceptent d'occuper les postes pour lesquels elles ont été présentées.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Monsieur Mario Lemay et Madame Maud Allaire sont donc unanimement nommés comme membres du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

POINT 9.4

CONFIRMATION DE L'ALTERNANCE ENTRE M.R.C. POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT (CA-05-177)

La Directrice secrétaire-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'Administration les termes de la résolution CA-05-177 instaurant un principe d'alternance entre les M.R.C. de Marguerite D'Youville et de la Vallée du Richelieu pour la désignation du Président et du Vice-Président de la Régie.

CA-23-2656

POINT 9.5

RÉSOLUTION

Nomination d'un Président

Monsieur Martin Damphousse propose la candidature de :

- Monsieur Martin Dulac

Madame Marilyn Nadeau appuie la proposition.

La personne proposée accepte d'occuper le poste pour lequel elle a été présentée.

Monsieur Martin Dulac est donc unanimement nommée comme Président du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

CA-23-2657

POINT 9.6

RÉSOLUTION

Nomination d'un Vice-Président

Monsieur Daniel Plouffe propose la candidature de :

- Madame Maud Allaire;

Monsieur Normand Teasdale appuie la proposition.

La personne proposée accepte d'occuper le poste pour lequel elle a été présentée.

Madame Maud Allaire est donc unanimement nommé comme Vice-Présidente du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

POINT 10

VARIA

SOIRÉE DE RECONNAISSANCE ET LANCEMENT DU NOUVEAU LOGO

Les membres du conseil d'administration conviennent d'adopter une motion de félicitations pour l'organisation de la soirée de reconnaissance ainsi que le lancement de la nouvelle identité visuelle de la Régie.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2658

RÉSOLUTION

Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration
APPUYÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration

ET RÉSOLU :

D'OFFRIR les félicitations des membres du Conseil d'Administration à Mme Élane Magnan, Responsable des communications, de même qu'à tous les employés de la Régie qui ont participé, de près ou de loin, à chacune des étapes permettant la réussite de ces deux événements pour en faire de francs succès et ainsi, faire rayonner l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 11

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-23-2659

POINT 12

RÉSOLUTION

Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice Secrétaire-Trésorière

MARTIN DULAC
Président